

# **Agriculture urbaine et périurbaine**

- Les principales formes d'agriculture urbaine**
  - Exemple du PEANP des Jalles**
  - Projet de Parc des Jalles**



# La Gironde, un département soumis à une forte pression foncière et à un mitage important des terres agricoles

- ⇒ Un territoire vaste dont plus de **80% de la superficie agricole et forestière**
- ⇒ Un territoire lourdement impacté par des **grandes infrastructures de transport** (A 65, LGV SEA...)
- ⇒ Une croissance **démographique** annuelle soutenue (20 000 nouveaux habitants par an) – 2M hab. en 2030 -60% emplois sur la métropole
- ⇒ Plus de **1 000ha artificialisés** chaque année + une banalisation des paysages + perte de 17 000ha de SAU en 10 ans
- ⇒ Une **pression foncière** sur les principales agglomérations (Bordeaux-BA-VE, Libourne, Langon) engendrant la flambée des prix , la rareté du foncier et une ségrégation-socio spatiale

## **Les principales formes d'agriculture urbaine**

# Les 4 familles d'agriculture urbaine

(Aurba et Institut Paris Région)



⇒ Association  
Française  
d'agriculture  
Urbaine  
Professionnelle  
(AFAUP)

⇒ Les formes  
émergentes de  
l'agriculture  
urbaine  
professionnelle  
dans la  
métropole  
bordelaise  
(AURBA 2020)

## **Les points communs à ces modèles :**

- innovation
- remise en cause du système alimentaire existant
- commercialisation en circuits courts
- cible produits à haute valeur ajoutée

## **Entre prestation de service et production alimentaire**

## **Entre l'associatif et le professionnel**

**Problématique du coût du foncier :** espace en friches (concurrence avec espace récréatif/ biodiversité), inutilisés (toiture, murs...), pollués (hors sol), espaces souterrains (endives/champignons), espaces collectifs...

**Entre acteurs publics et privés,** rôle des collectivités ( rentabilité quasi impossible, appui monde associatif)

**=> projets hybrides**

## **Exemple du PEANP des Jalles**

# Adoption PEANP et programme d'actions

- PEANP créé en février 2012 :

785 ha, 6 communes : 2 entités : **vallée maraîchère (450 ha)** et **périmètre captage eau potable source Thil-Gamarde**

Zonage A et N du PLU : protection durable

- ▶ Droit de préemption pour le Conseil départemental
- ▶ Plan d'actions multi-partenarial

- Le programme d'actions adopté en juillet 2015

- ▶ Le programme prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser **l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.**

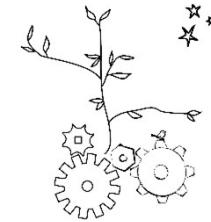


# Rappel du diagnostic agricole

- La **situation foncière** (rapport éco agri 2009)
  - 450 ha de zone maraîchère, dont 330 ha réellement valorisés (y compris 11 ha de jardins), dont 140 ha de maraîchage (friche et chevaux)
  - 75,5 ha abandonnés en 15 ans (-19%)
  - 38 exploitants sur le secteur (54 en 1994 : -30%)
    - 16 exploitants pérennes
  - Pour 162 ha, les agriculteurs sont propriétaires des terres (+38 ha en fermage familial), soit 68%
  - 2 installation dans les 10 ans avant le PEANP
  - Un potentiel valorisable en maraîchage de 150 ha
- **Emploi** : Environ 50 salariés sur la zone + 10 salariés pour la SICA
- **Commercialisation** : SICA (12 producteurs), MIN de Brienne et SCIC Loc'Halle Bio, Vente Directe : sur place, paniers, AMAP (3 producteurs), marchés...

# Potentiel agricole – des freins à lever

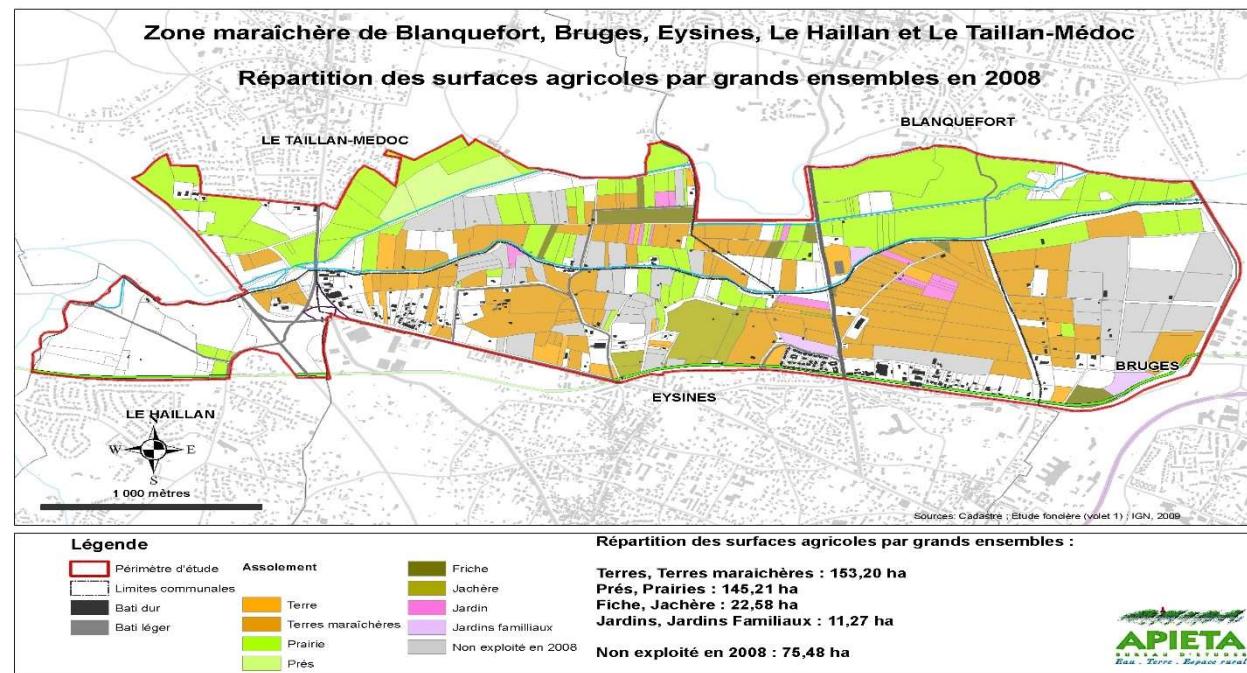
¾ des surfaces cultivées sont exploitées par les propriétaires



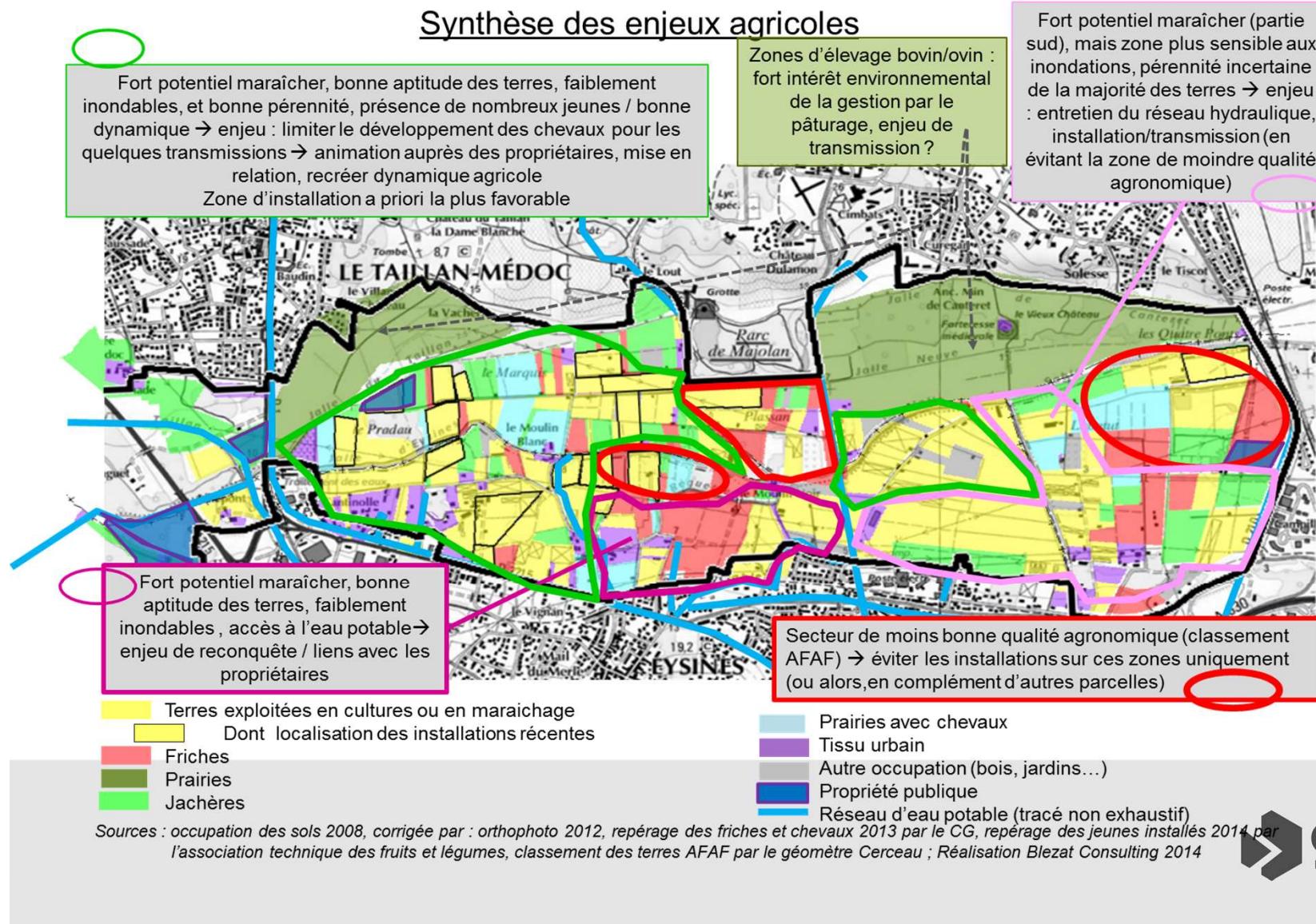
Problèmes hydrauliques, accès à l'eau potable, morcellement et accès au foncier, concurrence des chevaux de loisir, contraintes PPRI rouge

**Maraîchage** : valorisation difficile, problème de Main d'oeuvre et de recrutement

**Elevage** : PAC, concurrence, fermeture abattoir Bordeaux



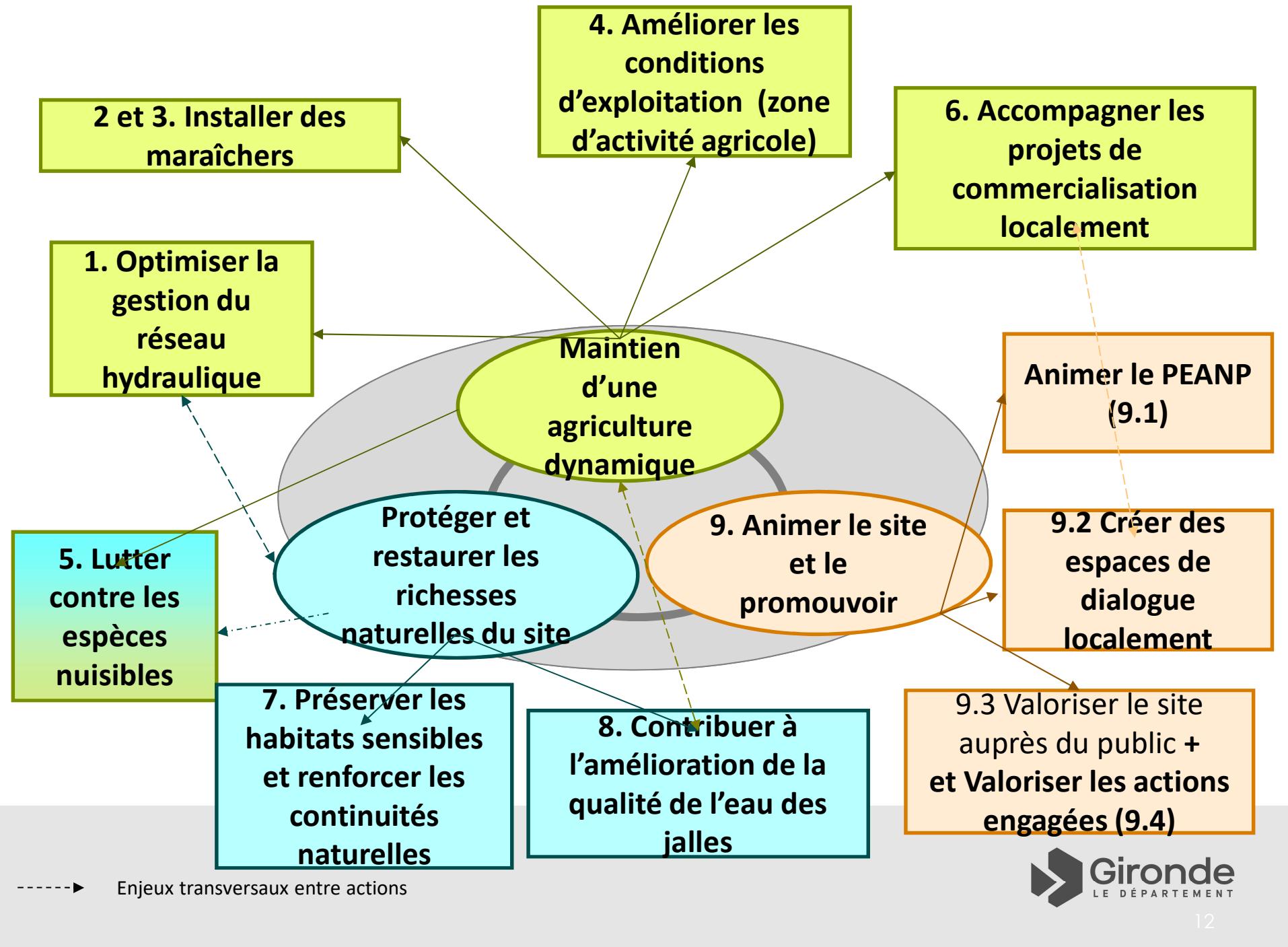
# Synthèse des enjeux agricoles



# Le Programme d'actions du PEANP des jalles

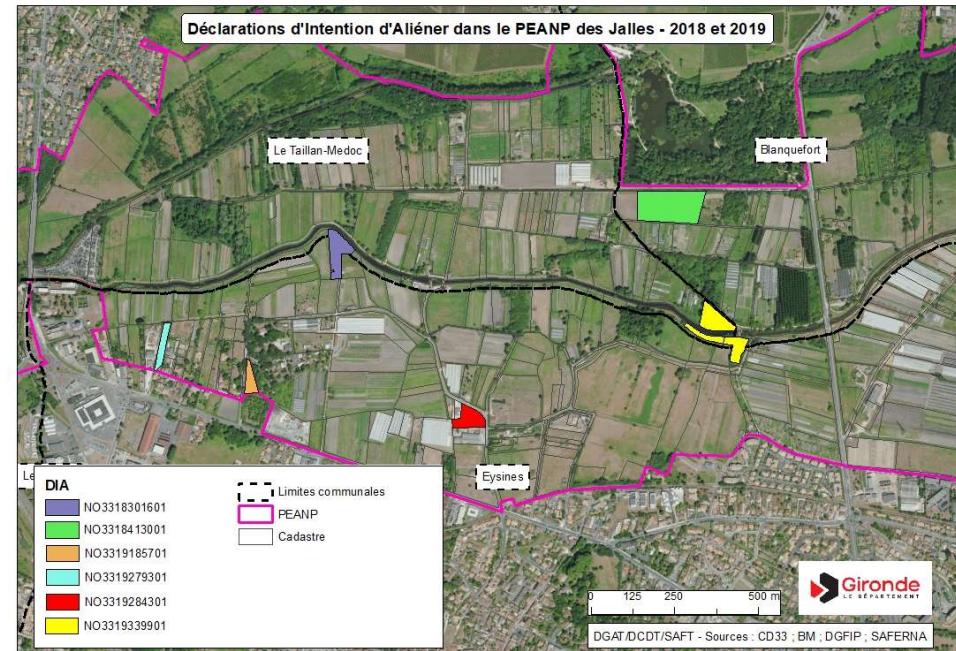
- ⇒ 3 orientations / 9 objectifs / 37 actions / 109 étapes
- ⇒ Chaque action : étapes / Indicateurs de suivi et réalisation/ maîtrise d'ouvrage / moyens humains financements





## Objectif 2 : Installer des maraîchers / volet foncier

- Dynamique naissante d'installations et de mouvements fonciers → grâce à l'outil PEANP
- Groupe **coordination foncier agricole** (SAFER, Département, chambre d'agriculture, BM en lien avec communes) → plus de porteurs que de foncier connu / suivi de projets d'installation
- échanges avec propriétaires exploitants retraités sur Bruges pour installer un agriculteur
- 40 EA, 5 à la SICA, 9 en bio,
- Préemption en révision de prix de parcelles : retraits de vente / lutte contre spéculation foncière, maintien prix accessibles pour agriculteurs

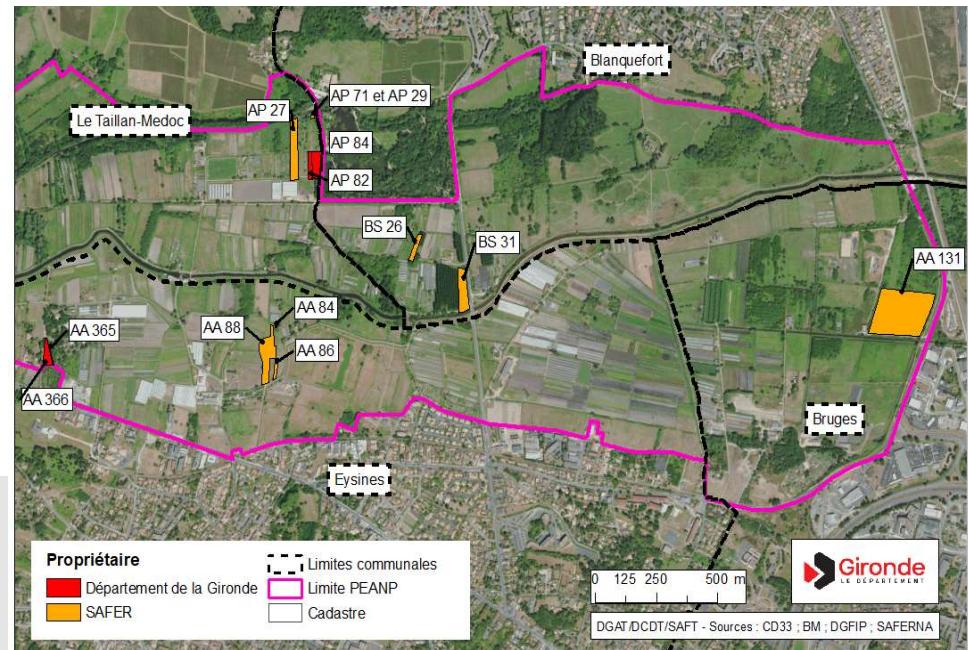


## Objectif 2 : Installer des maraîchers / volet foncier

Depuis 2012 près de 18ha ont été stockés et **rétrocédés à 8 EA** , 1ha encore en stock : portage foncier ou appel à candidature

- **Le CD33 a acheté 2 biens sur la vallée par préemption et les revends par appel à candidature avec décote 10% :**
- **1 maison sur 5000m<sup>2</sup>** en 2017 au Taillan Médoc : 250 000 €  
=> appel à candidature : installation maraîchère bio couplée association (conservation graines et plants)
- **1 maison et bâtiment agricole** à Eysines, rue du Prado en 2019 : 430 000€
- => appel à candidature en cours pour développer les logements agricoles (salaries et exploitants)
- Préemptions au cas par cas, pas utilisé si familial ou objectif agricole
- **BM a acheté sur Bruges les anciennes digues** pour les entretenir et 3,5ha pour conforter un éleveur et **mesure compensatoire**

Biens revendus suite appel candidature en 2020

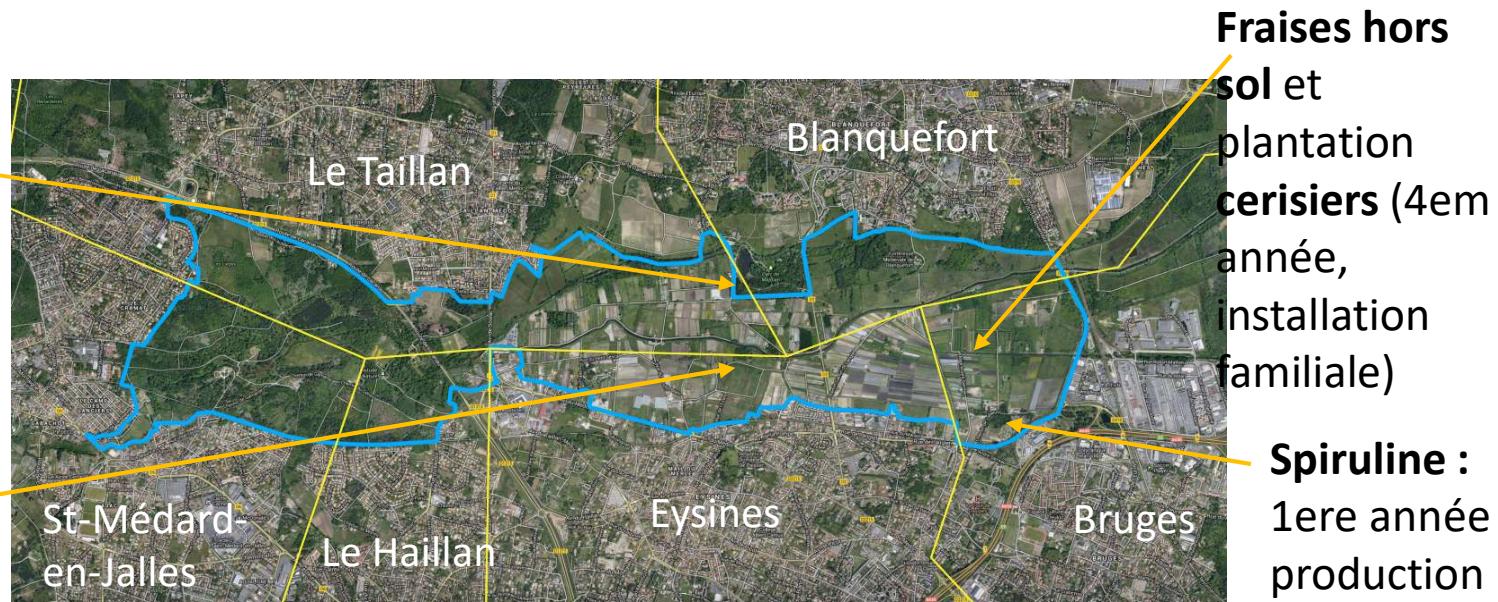


### Objectif 3 : Installer des maraîchers

- Aides CD33 **investissement agricole + acquisition** pour les communes (20%)
- 2019/2020 : **procédure collective des terres incultes ou manifestement sous-exploitées** => identification friches et valorisation agricole
- Depuis 2010 : 13 installations / 7 départs à la retraite et 4 cessations d'activité => reprise de 5 EA

**Les jardins inspirés au Taillan médoc (achat au CD33)**

**Maraîchage bio suite échange et stock partenariat SAFER (3em année)**



## Objectif 3 : Installer des maraîchers

- **La formation** créée dans le cadre du PEANP : 5 exploitations partenaires, dont 4 dans le PEANP+ 2 nouveaux EA pour TP, 5ème année en cours => Formation CFPPA Blanquefort ( BPRAPH) et La Réole (BPREA)
- **Couveuse agricole** de Tanaïs à Blanquefort : encadrée par l'association Porte-greffe, en lien avec la formation maraichage du CFPPA : 2 couvés / ancienne couvée installée à Listrac Médoc



### DEVENEZ RESPONSABLE D'ATELIER EN MARAICHAGE

#### EMPLOIS ACCESSIBLES

► **Postes accessibles**  
Agent/ouvrier hautement qualifié, chef de culture, préparateur de commandes, responsable des expéditions, responsable de station, responsable de serres, second d'exploitation, responsable de production

► **Employeurs possibles**  
**Entreprises maraîchères**  
productrices en plein champ, sous abri ou hors-sol :



#### OBJECTIF DE FORMATION

##### Devenir

- Salarié sur des postes d'encadrement  
- Crée ou reprend une entreprise maraîchère.

##### Valider le Brevet Professionnel de Responsable d'Atelier en Production Horticole

Diplôme de niveau IV, certifié par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.  
Code(s) NSF : 211 - Formacode(s) : 21027



## Focus jardins potagers : 12 ha environ y sont affectés

- ⇒ **Production loisir, lucratif** pour le propriétaire
- ⇒ **Production sociale** : ex : jardin du cœur alimentant les Restos du cœur ou jardins familiaux à caractère social sur les terrains de l'UGECAM (organisme privé à but non lucratif de l'Assurance Maladie)
- ⇒ **Point positif** : autoproduction pour les riverains, utilisation du sol pour une production alimentaire
- ⇒ Vigilance : utilisation des produits phytosanitaires/ engrais
- ⇒ **Concurrence** avec terrains agricoles à des loyers bien plus élevés
- ⇒ Viser les franges du PEANP pour développer des jardins partagés, choisir des terrains appropriés (accès)



Attention ! Ex sur Bruges : 162 parcelles (sur 2,5 ha) à 50€/mois minimum, soit un revenu de 38 880€/ha/an !!, **Concurrence bail rural** où les meilleures terres sont louées 650€/ha/an

## Objectif 4 : Améliorer les conditions d'exploitation

- Signalétique circulation **engins agricoles** (BM)



- Structuration d'un **conseil technique** en maraîchage biologique via ATFL / FRAB (en partenariat avec la chambre d'agriculture, et soutenu financièrement par BM)
- Aide CD/CR sur **accompagnement ATFL** (75%)
- **Logements** à destination de salariés agricoles :  
⇒ 2 maisons sur Blanquefort, propriété BM, mises à disposition pour 1 an pour y loger des saisonniers / exploitants  
⇒ Revente des 2 maisons préemptées par le CD33 en 2020 : engagement logement salarié / exploitants agricoles

Le Taillan Médoc (CD33)



Eysines (CD33)



Blanquefort (BM)

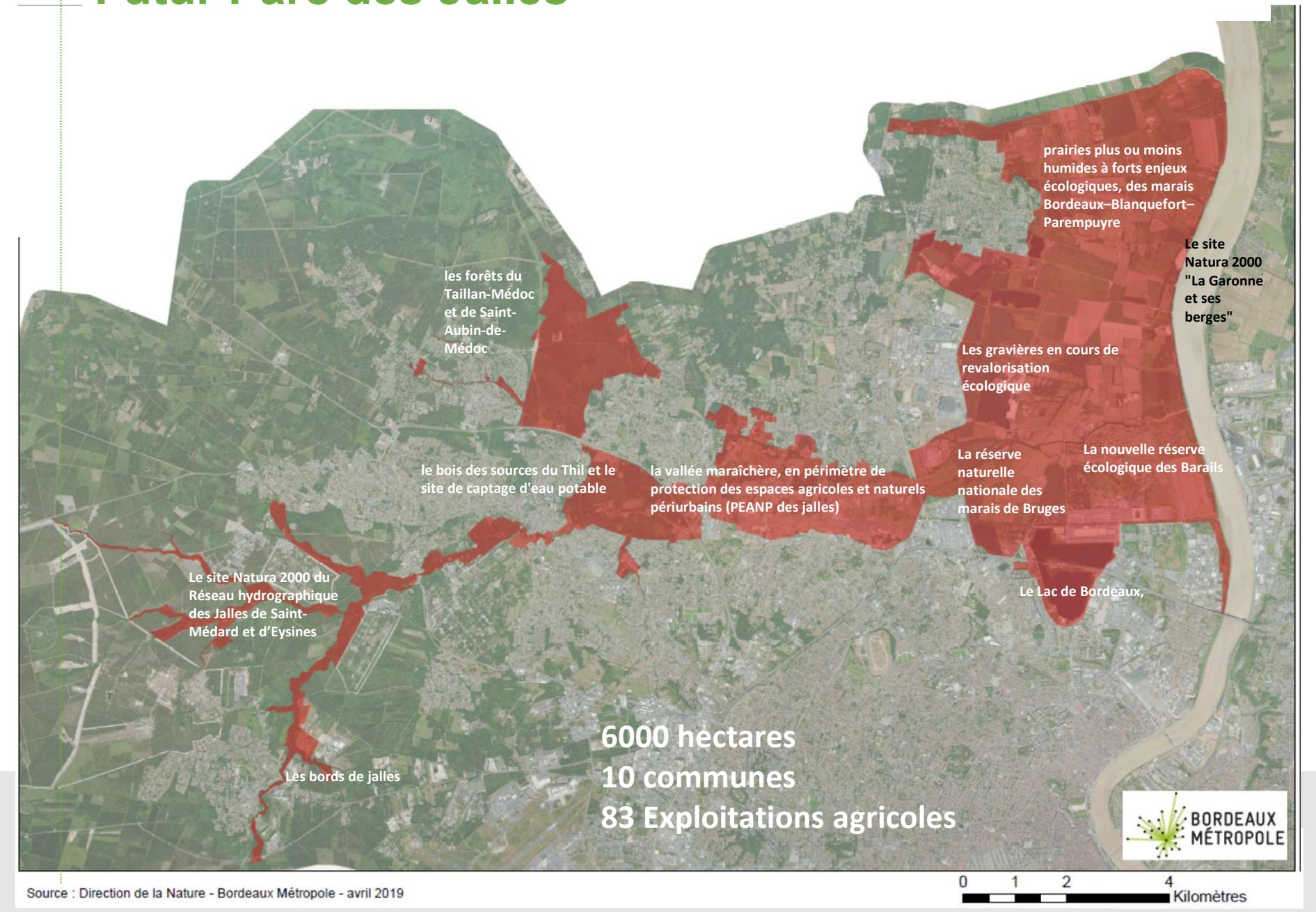


## Quelques perspectives 2021 :

- Étude opportunité extension du PEANP sur communes concernées et Bordeaux : zonage A et N du PLU, agriculture : maraîchage, élevage et céréales
- Poursuite accompagnement exploitant : installation / Investissements / agroécologie et adaptation changement climatique
- Travail sur le logement des salariés et exploitants agricoles : lien avec bailleur ou propriétés des collectivités

# **Le projet de Parc des Jalles**

# Futur Parc des Jalles



## ○ Un outil au service d'un projet de Parc naturel et agricole métropolitain

**Un projet qui s'apparente à celui d'un parc naturel régional, basé sur un projet de territoire et un programme d'actions co-écrits avec les acteurs**

**Un projet qui met au centre la préservation des paysages, des espaces naturels et la valorisation de l'activité agricole**

**Un projet de parc naturel et agricole métropolitain qui vise à**

- Garantir une identité propre à ce vaste territoire
- Coordonner les actions des acteurs privés et publics

**Un projet sous forme d'**Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM)****

Un outil choisi par les élus (parmi d'autres tels que l'association, la société d'économie mixte (SEM), le Groupement d'Intérêt Public (GIP)…

**Objectifs de l'OAIM**

- Affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole
- Instaurer une gouvernance intercommunale (10 communes + Métropole)
- Mobiliser les moyens métropolitains (humains, techniques, financiers…)

L'OAIM est également **cohérent avec les autres outils existants** sur certaines parties du territoire : PEANP, Natura 2000, ZPENS, Réserve naturelle nationale…

# ○ Projet de programme d'actions

## AXE 1

**Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire**

## AXE 2

**Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement**

## AXE 3

**Le Parc des Jalles, un territoire écologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global**

## AXE 4

**Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce**

## Perspectives 2021 :

- Enquête publique
- Délibération de Déclaration de projet, création de l'OAIM et validation du programme d'actions du parc naturel et agricole métropolitain Parc des Jalles
- mise en œuvre du programme d'actions